



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz
CONSEIL COMMUNAL

Le 3 juillet 2014

Préavis N° 12/2014 concernant le
remplacement des installations électriques,
du chauffage et pose d'une isolation à l'Eglise
de la Chiésaz

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du
30 juin 2014 présidée par Madame Anne Morier, Présidente.

Le Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz,

vu le préavis N° 12/2014,

où les rapports des commissions chargées de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**a accepté à la majorité des voix moins 2 abstentions, les conclusions du préavis
municipal, à savoir :**

- Octroyer à la Municipalité le montant demandé soit : CHF 295'400.--
- Encaisser la participation de la commune de Blonay
- Financer la part st-légerine de cette dépense par la trésorerie courante
- Autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur 10 ans

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 30 juin 2014.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente

La secrétaire

A. Morier

C. Colagioia

Anne Morier

Chantal Colagioia

